



BULLETIN MUNICIPAL N° 9 DE BROTTÉ-LES-LUXEUIL

(mois d'avril, mai et juin 2016)

BILLET D'HUMEUR

Pour nos élites, parfois autoproclamées, la démocratie c'est voter du bon côté. Il en va ainsi pour le BREXIT. Nos amis anglais ont décidé le 24 juin dernier, à la **majorité**, de quitter l'Europe, par voie de référendum, car celle-ci ne correspond plus aux attentes de la plupart des « euro citoyens » britanniques (quel dommage que l'on ne puisse pas dire « heureux citoyens »). Alors les « journaliers répète jacquot », abreuvés jusqu'à l'ivresse à la source de l'AFP, répètent en boucle qu'il faudrait peut-être revoter. Et puis quoi encore ?

Ah, cette populace, quand elle ne vote pas dans le bon sens, c'est un véritable tsunami ... pour ceux qui se partagent la bonne gamelle du pouvoir, bien sûr, car pour le bon peuple, rarement consulté (des fois que ...) c'est la **Démocratie** avec un grand « D » qui s'est manifestée. Pour informer nos idiots inutiles de la politique, il est bon de rappeler que démocratie vient du grec « dêmos » pour peuple et « kratos » pour pouvoir mais il est vrai que l'on ne fait plus de grec à l'école !

Alors pourquoi mon coup de gueule ?

Parce que je crains que l'on ne demande jamais l'avis de nos concitoyens, par référendum, pour savoir s'ils veulent rester dans cette Europe, pas plus d'ailleurs qu'on ne leur a demandé s'ils voulaient se séparer de leur commune. Voyez où je veux en venir.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous.

Bernard GIRE

Sommaire

Billet d'humeur, Réunions du Conseil : page 1

Réunions du Conseil (suite), Cérémonie du 8 mai, Information particulière, Etat civil : page 2

Réunion du Conseil, Affouage : page 3

Réunions du Conseil, Ouverture de la buvette, Assainissement : page 4

REUNIONS DU CONSEIL

Séance du 13 mai 2016 :

Avenant aux travaux d'assainissement :

Le Maire fait part au Conseil des suppléments de dépenses indispensables dans le cadre des travaux d'assainissement. Ces dépenses ont été validées lors de la réunion du groupe de travail « Assainissement » du 19 avril 2016 à 20h30, salle de réunions de la Mairie.

Pour le marché conclu avec STPI les dépenses supplémentaires s'élèvent à 11.360,00 € H.T et comprennent :

- * la liaison BERGERET/CLEMENT sur la propriété des époux VILAIN
- * la fourniture de 3 boîtes de raccordement supplémentaires pour 500,00 € H.T chacune (Micheline DIZIAIN, Jean COLOMBAIN et Bernard GIRARD). Cette dépense sera intégralement remboursée par les bénéficiaires.
- * la modification des glacis en béton face à l'habitation de Denis BRESSON qui présentaient une contrepente particulière.

rement dangereuse et une retenue d'eau importante notamment par fortes pluies.

Pour le marché conclu avec PIACENTINI les dépenses supplémentaires s'élèvent à 4.720,00 € H.T et comprennent :

- * le tirage de 120 ml d'une gaine en prévision d'un raccordement électrique futur
- * le remplacement du local technique en bois par un bungalow monobloc afin d'éviter les frais d'entretien relatifs au vieillissement du bois

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Convention d'assistance technique pour la station :

Cette convention avec le Département définit le contenu de l'assistance dans le domaine de l'assainissement collectif qui porte sur l'exploitation de la station d'épuration mais également sur le réseau de collecte.

Le montant de cette prestation (qui doit rester, de par la loi, en dehors du champ concurrentiel) est de 0,30 € par habitant et par an,

Le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil de l'autoriser à signer ladite convention.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Renouvellement de bail :

Le bail de location du terrain communal cadastré « La queue de l'Etang » n° 1073 est arrivé à expiration. Jean-Louis GALMICHE souhaite continuer à louer cette parcelle.

Le montant de la location est de 21,85 € par an avec pour indice de référence 110,05 basé sur l'évolution des prix des fermages. Il aura une durée de 9 ans à compter du 24 avril 2016.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Prêt relais :

Eu égard aux délais de récupération de la TVA (minimum 24 mois) et pour éviter de se retrouver avec une trésorerie exsangue, le Maire propose au Conseil de l'autoriser à faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne à hauteur de 200.000,00 € au taux de 0,96% l'an sur une durée maximale de 3 ans. (échéances trimestrielles, remboursement du capital in fine)

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Facturation de 3 boîtes de raccordement supplémentaires (voir ci-avant) :

Le Maire indique au Conseil que les titres relatifs aux raccordements supplémentaires pour un montant de 500,00 € chacun doivent être signifiés aux bénéficiaires.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Politique « Carte Avantage Jeunes » :

Le Maire propose au Conseil de mettre en place le dispositif « Carte

CEREMONIE DU 8 MAI

Le soleil était au rendez-vous pour commémorer le 8 mai 1945 et de nombreuses personnes étaient présentes pour assister à la cérémonie.



Après la lecture du message du secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense chargé des anciens combat-

tants et de la mémoire, le Maire donna la parole à Kilian BEUGNOT pour la lecture du message de l'UFAC.

Après l'appel aux morts pour la France, suivi



du dépôt d'une gerbe au pied du monument aux morts

par Jean COLOMBAIN, le Maire invita les participants à observer une minute de silence puis à se retrouver à la salle de réunion de la



Mairie où un verre d'honneur était offert.

INFORMATION PARTICULIERE ...

Les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants soient pris en photo dans le cadre des articles d'ENTRE NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.

ETAT-CIVIL

ARRIVEES :

Lindsay REBOUL le 18 mai Place Jules HUMBERT

Laureen HONORE et Yohann REMY le 17 avril Impasse de la Prairie

A tous nouveaux Brottais : merci de vous signaler en Mairie dès votre arrivée.

Avantage Jeunes » et d'offrir celle-ci aux jeunes domiciliés sur notre commune qui sont âgés de 11 à 18 ans. Ils devront se faire connaître en Mairie.

Le coût pour la commune est de 7,00 € par jeune.

Décision du Conseil : Abstention = Jean-Luc LAURENT; Pour = Elise NOIR, Micheline DIZIAIN, Bernard GIRE, Jean COLOMBAIN, Bernadette GIRE, Nicolas MORENS, Emilien BEUGNOT, Sylviane CLEMENT et Marie-Josée GRANDJEAN

Point sur l'assainissement :

Le Maire indique au Conseil qu'il a pris un arrêté pour limiter la vitesse à 30 km/h sur la rue des vignes et la rue de BAUDONCOURT jusqu'à la fin des travaux.

Il indique également que les grilles entourant les pompes de relevage doivent être renforcées au droit de la porte d'accès. Message formulé auprès de STPI.

Goudronnage allée du cimetière :

Le Maire souhaite faire goudronner l'accès au cimetière compte tenu de l'état des dalles en amont des portes d'entrée et en aval de celles-ci pour supprimer les gravillons de l'allée centrale.

Dès réception des devis et de l'accord des communes de Visoncourt et de BETONCOURT, le Maire informera le Conseil lors d'une prochaine séance.

Pour l'instant seul un devis de STPI a été fourni pour un montant de 6.170,40.

Location salle communale aux jeunes :

Suite aux dégradations plus ou moins volontaires des locaux (cadre de la porte d'un WC, dalles plafond, porte du vaisselier, arrachage du câble électrique de la plaque de cuisson, détérioration d'un extincteur, bouchage de l'évacuation d'un WC), sans compter le vol de vaisselle, et l'état de saleté dans lequel a été rendue la salle, le Maire demande au Conseil de ne plus la louer à des jeunes d'une part, et d'autre part, de ne pas dépasser les 22 heures en soirée enfin de ne pas gêner les locataires et de ne réserver cette salle qu'à des manifestations « normales » (exemples : repas de famille, réunions d'associations, baptêmes ...) limités, dans tous les cas, à 40 personnes.

Par la même occasion le Maire propose que le nom de cette salle soit désormais « **salle communale** ».

Approuvé à l'unanimité par le Conseil

Questions diverses :

- **Buvette :** Aux fins d'utilisation de la licence IV le Maire propose l'ouverture de la buvette avec vente d'alcool les 15 et 16 mai prochains. Il se chargera de faire la déclaration d'ouverture auprès de la Préfecture et du Procureur de la République.

- **14 Juillet :** Une réunion du groupe de travail est prévue pour le mardi 17 mai à 20h30 salle de réunion de la Mairie (membres : les présidents des associations Pascal FOUILLET, Joseph FRANC et

AFFOUAGE

Rappel important :

Ne pas oublier que la commune dispose de 3 garants dont l'expérience n'est pas à démontrer.

Pour ré-information, voici leur nom : Patrice BILLARD, Christian CHAMPLOY et Alain PETITCOLIN.

Pour les joindre vous pouvez téléphoner en Mairie aux heures d'ouverture ou directement auprès du Maire au 06.70.48.70.05.

Si vous devez aller débarder en forêt, renseignez-vous d'abord auprès de l'un des garants.

Certains (pour des raisons qui leur sont propres) sont pressés de « faire leur bois » mais peuvent empêcher les autres d'accéder correctement à leur lot notamment lorsque le sol est ressué alors que la date limite de débardage est fixée au 31 août. Il a été constaté, en début d'année, des ornières dont la présence est fortement préjudiciable pour tous les affouagistes.

Enfin, un coup d'œil sur le règlement d'affouage permettra à chacun de respecter notre forêt qui constitue pour la Commune et à fortiori pour ses habitants une source de revenus non négligeable et par conséquent des impôts en moins.

Mickaël BILLARD, le Maire de BETONCOURT Régis DEMANGE et les membres du Conseil Bernard GIRE, Micheline DIZIAIN, Bernadette GIRE, Sylviane CLEMENT, Marie-Josée GRANDJEAN, Elise NOIR, Emilien BEUGNOT et Jean COLOMBAIN).

SDCI Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) :

Afin d'atteindre le seuil de 15000 personnes prévu par la loi **NOTRe** les communes de Saint Bresson, de Sainte-Marie-en-Chanois et de Raddon-et-Chapendu devraient rejoindre la Communauté de Communes au 1er janvier 2017 (pour information).

Adhésion à l'UMIH Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) :

Jean COLOMBAIN fait part au Conseil de la possibilité d'adhérer à l'UMIH (la cotisation pour l'année est de 177,00 €) afin de bénéficier d'un certain nombre de services offerts par cette association dans le cadre de l'exploitation de notre licence IV.

Le Maire demande plus de précisions car le document fourni lui paraît insuffisant pour que le Conseil puisse se prononcer.

Il est décidé de revoir ce point lors d'un prochain conseil.

Suite page 4

Séance du 24 juin 2016 :

Point sur l'assainissement :

Le Maire indique au Conseil que le budget et les délais de réalisation seront respectés.

Point sur le 14 juillet :

A la date de ce jour 307 personnes se sont manifestées ce qui est un succès indéniable. Le groupe de travail indique que tout est prêt pour le 14 juillet seul le temps risque d'apporter une note de pessimisme à cet enthousiasme.

Conseil d'école :

Les effectifs s'élèvent à 58 élèves pour la rentrée 2016/2017 dont 18 élèves en cycle 1, 16 en cycle 2 et 24 en cycle 3.

Suite à la mise en œuvre du plan Vigipirate, l'installation d'une sonnette a été demandée au Maire de La Chapelle.

Il existe toujours des problèmes de moisissure et d'odeur dans l'établissement qui n'ont toujours pas été solutionnés.

Candidature pour la buvette :

Le Maire souhaite qu'une seconde personne puisse se porter volontaire pour l'exploitation de notre licence. Sylviane CLEMENT se présente.

Candidature acceptée à l'unanimité par le Conseil

Facturation de la salle communale :

Suite aux dégâts causés dernièrement il est décidé de facturer les réparations et/ou remises en état à la locataire; montant du préjudice 117,00 €. Un titre sera établi en conséquence.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Nouveau barème de facturation de la salle communale :

A partir du 1er août 2016, la caution sera de 200,00 €. La location se fera uniquement en journée du matin jusqu'à 22h00 maximum.

Le nettoyage effectué par le personnel de la Commune sera facturé à 15,00 € de l'heure. Les modifications tarifaires sont les suivantes :

	Habitants de Brotte	Extérieurs
Demi-journée	Gratuit	30,00 €
Journée avec vaisselle	45,00 €	75,00 €
Journée sans vaisselle	30,00 €	60,00 €

Important : seule Elise NOIR (06.19.58.12.57) est habilitée à gérer les locations de la salle communale.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Proposition d'achat du terrain loué à TDF :

Suite à la demande de TDF pour l'achat du terrain d'une surface d'environ 90 m² sur lequel est édifiée l'antenne de diffusion, le Maire indique au Conseil que suite à un premier entretien, le prix proposé par l'acheteur est de 30.000,00 €.

Le Conseil demande au Maire de négocier sur la base de 40.000,00 €.

Le résultat des négociations fera l'objet de la prochaine réunion du Conseil.

Décision modificative :

Il s'agit d'un complément à verser à l'agence de l'eau pour un montant de 79,00 €.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Questions diverses :

Demande d'accord pour placer une piscine : Monsieur Alexandre MARTINS GONCALVES (locataire d'un appartement de la cure) souhaite installer une piscine hors sol de type tubulaire et de marque INTEX d'un diamètre de 4.57 m et de 1,22 m de hauteur sur le terrain cadastré A391 appartenant à la commune. Cette piscine serait placée dans le prolongement des garages de la cure.

Le Conseil donne un accord de principe et charge le Maire d'établir une convention d'occupation du domaine public avec le locataire prévoyant, entre autres, le respect des règles de sécurité et la déresponsabilisation de la Commune en cas d'accident.

OUVERTURE DE LA BUVETTE



Les 15 et 16 mai a eu lieu la première ouverture de la buvette qui, contrairement à ce que pourrait laisser penser la photo, a eu un vif succès. Les recettes se sont élevées à 928,50 € avec un bénéfice de 367,73 €.

ASSAINISSEMENT

Les travaux concernant les canalisations sont terminés et ceux relatifs à la station, comme le prouvent les photos ci-dessous, sont bien avancés.



Il reste à alimenter électriquement les 2 groupes de pompage et de refoulement (la demande a été faite auprès d'ENEDIS) et la pose du canal venturi sur la station. Ensuite viendront les travaux liés à la clôture, à l'engazonnement, et à la plantation des roseaux.

Rappel :

Il est interdit de relier votre fosse septique à votre tampon d'évacuation tant que le PV de réception des travaux pour l'ensemble du chantier n'a pas été signé par le Maire.

Une note d'information sera adressée à chaque habitant pour information au moment opportun.

